



Jean-Louis Dessaint
Délégué Départemental PRIARTÉM Pas-de-Calais
pasdecalais@priartem.fr

www.priartem.fr

Comment une antenne-relais peut-elle être déplacée dans la plus grande discrétion ?

En 2000, s'est érigé, sur un terrain privé, un mât qui a, dans un premier temps, accueilli 3 antennes SFR, puis Orange s'y est implanté peu après. Orange était alors locataire du mât de SFR.



Antennes sur le terrain « Régnier », racheté par l'ancienne municipalité

Suite au rachat du terrain par la municipalité précédente en 2005 (un projet de maison de retraite était en cours), les sociétés SFR et Orange ont été priées de déménager leurs antennes. Dans l'acte notarié signé la même année, il est bien spécifié que la commune devait trouver un nouvel emplacement, en cas de demande de modification de l'installation. (Page 4 de l'acte : VII.5 alinéa 3 ci-joint et consultable en mairie).



SFR, s'est vu proposer le beffroi. Ainsi, en 2008, (une nouvelle équipe municipale ayant été élue), SFR a installé ses antennes à moins de 100 m de l'école Saint Joseph.



Sur le site [www.cadastre.gouv](http://www.cadastre.gouv.fr)

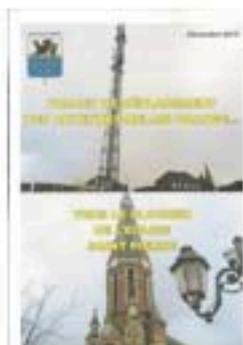
La mesure est de 95, 14 m

En utilisant l'outil de traçage
mesures (outils avancés)

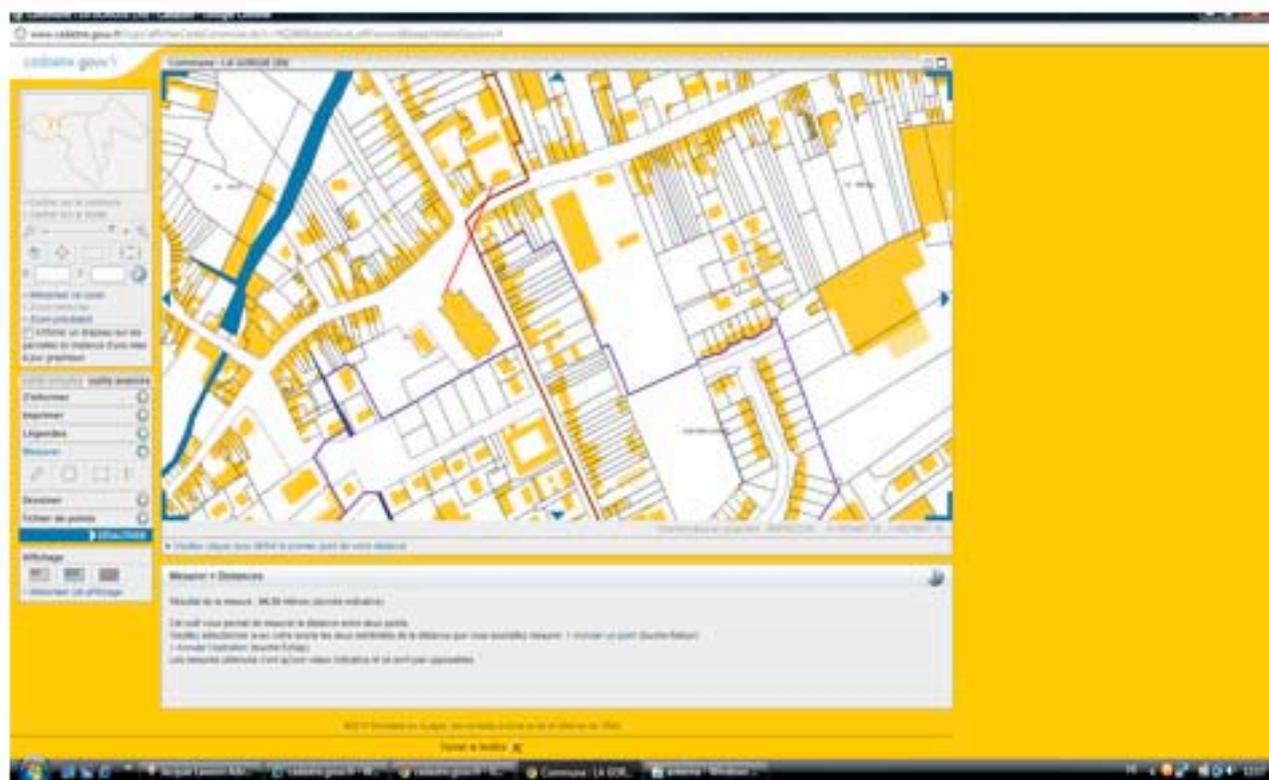
Lors du vote de la délibération du conseil municipal, un conseiller de la liste maintenant minoritaire a, alors, demandé une réunion publique (ce qui peut paraître curieux, puisque c'est bien sous le mandat de l'équipe municipale à laquelle il appartenait, que la décision de repli dans le beffroi a été prise). Concernant la réunion publique, il s'est vu signifier une fin de non recevoir : « pas de réunion, avec les parents et les riverains, on va juste faire une information pour le personnel et pour le conseil municipal ». (Propos de Monsieur le Maire)

En octobre 2009, des tractations ont lieu avec Orange, car SFR doit enlever son pylône, les antennes-relais d'Orange s'y trouvent toujours ; or, ce n'est plus une maison de retraite qui doit s'implanter, on a évoqué une école, puis maintenant un lotissement. Donc la solution du clocher fut proposée. La délibération concernant ce transfert d'antenne a été votée à l'unanimité des membres du conseil le 16 juin 2010, sans aucune information, ni avant ni après, ni aucune réserve de qui que ce soit. En octobre 2010, un riverain curieux est allé voir de près un panneau de chantier trop discret, très peu visible de la voie publique, juste visible pour le paroissien allant se soulager lors de l'office dominical, ou pour le promeneur solitaire sorti de ses rêveries (*allusion volontaire à J.J. Rousseau, père du principe de souveraineté populaire*). Le panneau est situé, non pas à l'aplomb du clocher, mais derrière le contrefort latéral gauche de la façade, totalement invisible pour qui circule sur la voie publique. Ce panneau a été affiché début juillet. (Politique trop connue des opérateurs, durant les vacances, les gens sont moins réactifs car partis en vacances, ou moins enclins, et ça peut se comprendre, à s'occuper de choses qui tracassent... Pourtant...





Sur le document ci-contre, il est précisé qu'il n'existe aucun établissement particulier de notoriété publique situé à moins de 100 mètres de l'antenne. L'école de La Boeu se situe à 94,09 m. (erreur ou fabrication ?)



Aussitôt Monsieur Coupet contacte les riverains, ils décident de créer un collectif en novembre : les Quariclos (les Quarante Riverains du Clocher). A la suite d'une discussion avec le prêtre de la paroisse, il se trouve que lui-même et les autres membres de l'Équipe d'Animation Paroissiale n'ont été tenus informés que fin août 2010 ! (à l'irritation du curé).

Contraint par le collectif, le Maire décide de faire une réunion, qualifiée de publique mais sans publicité et avec pour tout interlocuteur, Monsieur Serge Meley, conseil déploiement Orange, sans nous laisser le temps de trouver un expert, pour une contre argumentation.

Monsieur Meley, a fait son travail de commercial, argumentant que les craintes n'étaient pas fondées, arguant que des scientifiques éminents n'avaient pas établi de lien de cause à effet entre l'existence des antennes-relais et les pathologies dénoncées par des collectifs ou des associations, etc. etc. Les propos de la municipalité sont ceux-ci, je cite : *de toute façon si l'antenne ne peut pas être mise dans le clocher, vous pourrez jeter vos live-box et vos portables.*

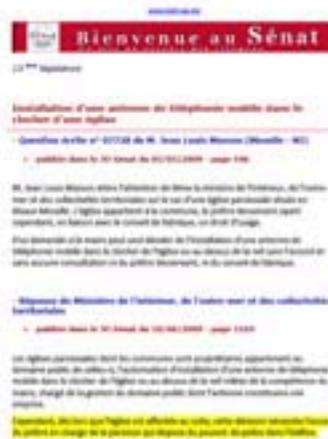
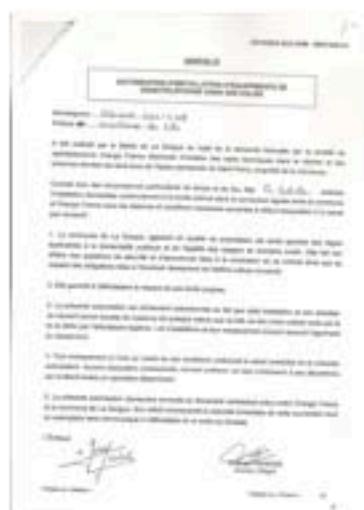
Suite à cette réunion assez houleuse, le Maire, plus réactif cette fois-ci, a édité, en complément du bulletin municipal, un A3, recto verso, dont le contenu, vise à tromper la population par un enjolivement de la situation : sur estimation des distances, plan donné sans échelle et sans orientation, des repères importants non apparents, discours d'Orange relayé par le premier magistrat. Ce document revêt, sans conteste, un caractère spécieux.

Le 14 décembre 2010, une conseillère municipale a tenté de remettre la question du transfert de l'antenne au chapitre des questions diverses. Bien mal lui en a pris.

De la deuxième quinzaine de décembre au 6 janvier 2011, à la demande de l'E.A.P. un sondage est réalisé auprès des riverains, des paroissiens et des parents d'élèves : 88.7 % des personnes sondées désapprouvent cette installation. Or, le 4 janvier, avant-veille du dépouillement du scrutin, la presse indique que l'Évêché a donné son accord. C'est le Maire qui a informé le curé de la décision de l'Évêque auxiliaire, Mgr Coliche. Nous avons fait du lobbying auprès de lui afin qu'il ne transforme pas cet avis oral en avis écrit définitif.

Devant le silence de l'Évêché, le 28 mars 2011, Monsieur Coupet a fait procéder à une sommation par voie d'huissier au siège social d'Orange afin que cette dernière produise l'autorisation écrite de l'Évêché.

Le 23 mai, un courrier est envoyé à Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque, sur les conseils de Madame Hostalier, députée. Le lendemain, Monsieur Coupet reçoit, du cabinet d'huissiers mandaté par lui, une sorte de protocole d'accord ne portant que la signature de Mgr Coliche, alors que doit y figurer la signature du « desservant » c'est-à-dire le curé de la paroisse.



Monsieur Coupet et moi, avons rencontré le prêtre de la paroisse la première quinzaine de juillet, il nous comprend, mais avance qu'il n'existe aucune loi qui stipule que le prêtre doit donner son accord pour l'implantation d'une antenne-relais dans le clocher de l'église dont il est le desservant. Le document émanant du Sénat semble prouver le contraire.

Voilà notre historique, il semble que nous nous dirigeons vers la voie judiciaire, nous attendons la réponse du Sous-préfet.

Du collectif, nous déplorons que nous ne soyons que 2 réellement actifs, mais par ailleurs, au moins 40 personnes nous soutiennent, on peut encore en rajouter au moins autant mais ils sont moins concernés, du fait de leur éloignement du centre ville. Cependant, ce qui nous alerte le plus, c'est qu'aucun des 600 parents d'élèves et aucun enseignant ne s'est manifesté, aucun feedback, malgré des mails adressés à leurs représentants et des courriers au directeur de l'école. Il serait intéressant d'analyser ce phénomène, si l'on compare la mobilisation citoyenne qui peut exister à Maing, Camphin en Carembault, Uxem etc. Il est vrai que les municipalités en question soutiennent les collectifs, ont une autre conception de la démocratie et ont le souci du principe de précaution, ce qui, à l'appui de ce qui a été dit et vérifié précédemment, n'est pas l'apanage de notre municipalité ; (à Morbecque : sondage auprès des habitants, de ce fait orange va pallier le problème de sa couverture ADSL grâce à la fibre optique). Il en va de même pour les associations de parents et les enseignants des écoles concernées. Qu'attend-on ? Des décès ? Des pathologies graves ?

Nous avons à cœur de prendre le problème en amont, avant que ne surgissent des drames comme à Rexpoëde, Ruitz, ou plus loin Drapeuil, Villeneuve de la raho, etc.

Malgré cela nous restons vigilants et mobilisés.